

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation, et
du Règlement Particulier de Police de la navigation n° E-2020-118 du 04 juin 2020

Cahors, le 29 juin 2021

RIVIERE LOT – PLAN D'EAU DE CAJARC

MANIFESTATION NAUTIQUE

Section de voie :
Rivière Lot, Biefs de Cajarc et de Cadrieu

DDT46 / 2021 / n° 03

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°E-2021-174 en date du 29 juin 2021 accordant à l'aviron club Cajarcois l'autorisation d'organiser sur les plans d'eau de Cajarc et de Cadrieu, une randonnée nautique de plusieurs bateaux d'aviron le dimanche 4 juillet 2021 ;

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INFORME LES USAGERS
DU PLAN D'EAU DE CAJARC

En raison de la manifestation nautique organisée par l'Aviron Club Cajarcois le dimanche 4 juillet 2021, les activités nautiques motorisées seront interdites sur toute la surface du plan d'eau située entre le barrage de Cadrieu et l'amont du pont suspendu de Cajarc entre 9h et 17h30.

La circulation de jets-skis utilisés à des fins d'encadrement d'activités nautiques de loisirs et/ou de sécurité est également interdite.

Seule la navigation d'embarcations équipées de moteur thermique ou électrique désignées par l'organisateur est admise afin de porter assistance en cas de besoin urgent.

Les embarcations motorisées qui participent à la randonnée des bateaux d'aviron sont également autorisées à naviguer sous la responsabilité de l'organisateur.

Les activités nautiques de loisir non motorisées comme le canoë, le paddle, le water-byke, le "pédalo", le kayak, la pêche depuis la berge ou en bateau équipé d'un moteur électrique inférieur à 4,5 kw sont autorisées dans le respect des règles de navigation.

Commentaire

Les restrictions de navigation décrites ci-dessus ne s'appliquent pas aux bateaux chargés d'assurer :

1. les secours ;
2. la police de la navigation ;
3. la police de l'eau et de la pêche ;
4. l'exploitation et le contrôle des ouvrages hydroélectriques, sous réserve que l'exploitant en ait averti au préalable, le service de la DDT du Lot chargé de la police de la navigation.

Les interdictions citées ci-dessus seront levées dès la fin de la manifestation nautique.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Direction Départementale des Territoires du Lot**
Service Eau, Forêt Environnement Police de la navigation
Tel : 05 65 23 60 60

SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement

Bernard DE CASTELJAU

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Sans objet